

# Avant de remplir votre déclaration d'impôt

## Pour remplir votre déclaration d'impôt

### Pièces obligatoires :

- Bilans et compte de résultat signés de la période fiscale si vous exercez une activité lucrative indépendante et êtes astreint à tenir une comptabilité conformément à l'usage commercial.
- Etat des actifs et passifs ainsi qu'un relevé des recettes et des dépenses, à défaut d'une comptabilité tenue conformément à l'usage commercial.
- Questionnaire pour indépendant.
- Relevés bancaires des valeurs fiscales de vos titres au 31 décembre 2019 (ou à la date de la fin d'assujettissement).
- Justificatifs originaux des gains de loterie selon les instructions page 35.

### Pièces facultatives :

- Justificatifs des frais d'entretien d'immeuble(s).
- Attestations officielles de rachat d'années de cotisation au 2<sup>e</sup> pilier (caisse de pension / prévoyance professionnelle).
- Attestations officielles des versements au 3<sup>e</sup> pilier A.
- Justificatifs liés aux frais médicaux et dentaires – frais liés à un handicap.
- Certificats de salaire lorsque l'employeur est hors du canton de Vaud.

### Pièces autres (à ne pas déposer) :

- Certificats de salaire officiels de toutes vos rémunérations.
- Compte distinct en cas de détention de participations qualifiées commerciales.
- Justificatifs de vos frais d'administration de titres et de placements de capitaux.
- Justificatifs relatifs aux dettes et intérêts passifs échus.
- Justificatifs de vos revenus locatifs.
- Attestations des valeurs de rachat de vos assurances-vie et de rente.
- Copie des baux à loyer en cas de revendication d'une déduction sociale pour le logement.
- Justificatifs (avis de crédit bancaires, postaux, attestations,...) des revenus exonérés annoncés sous chiffre 4, page 4 de la déclaration d'impôt, attestant de la période d'indemnisation, ainsi que du montant perçu.
- Attestations d'indemnités journalières (caisse de chômage, assurance invalidité, assurance maladie et assurance accidents).
- Attestations de rentes (AVS / AI, caisse de pension), décision complète de l'assurance invalidité en cas de prestation AI rétroactive.
- Attestations de rentes de 3<sup>e</sup> pilier B et des rentes autres que celles déclarées aux codes 240, 250 et 260 (rentes provenant du 1<sup>er</sup> pilier, du 2<sup>e</sup> pilier et du 3<sup>e</sup> pilier A).
- Justificatifs concernant les frais de perfectionnement, de formation et de reconversion professionnels.
- Justificatifs des frais de garde de vos enfants par des tiers.
- Justificatifs des pensions alimentaires versées ou perçues.
- Attestations concernant vos comptes d'épargne, comptes salaire, comptes de placement, comptes de dépôt, de poste et autres.
- Justificatifs des rendements de vos titres (actions, obligations, fonds de placement, etc.).